Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-212202261-20260423-260423_04-DE

N° 260423-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUMILLIAU

SEANCE DU 23 AVRIL 2026
L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Ploumilliau sous la présidence de M. YANN KERGOAT, Maire

Nombre de conseillers : 19 **Présents :** 17 **votants :** 19 **procurations** : 2

PRESENTS : M. YANN KERGOAT, Mme MOLLE ANABELLE, M. THOMAS FREDERIC, Mme BASSET HELENE, Mme PERON EMILIE, M. LE QUELLEC LAURENT, Mme MADAULE-LOUET MARTINE, M. CARTRY ALAIN, Mme. DANIEL-EROKO CINDY, M. FOLLEZOUR HUBERT, Mme FAURE MORGANE, M. BIDEAU DIDIER, Mme TOUDIC-LE GALL LUCILLE, M. JOURNAUX NICOLAS, MME KERJEAN VANESSA, M. VENY FREDERIC, Mme CARN SANDRINE

POUVOIRS : M. LE GALL SYLVAIN donne pouvoir à Mme MOLLE ANABELLE, Mme DUBUIS CAROLE donne pourvoir à Mme CARN SANDRINE

Mme BASSET HELENE a été élue secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DELEGUES AU CNAS

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Ploumilliau est adhérente au CNAS Comité National de l'Action sociale, association loi 1901 qui a pour but de proposer une offre unique et complète de prestations afin d'améliorer les conditions morales et matérielles des agents de la fonction publique territoriale

Conformément à l'organisation partiaire constitutive du CNAS, chaque structure adhérente nomme deux délégués, un délégué des élus et un délégué des agents.

Le rôle du délégué des agents est d'assuré le suivi de l'adhésion (mise à jour de la liste des bénéficiaires) et de diffuser les informations concernant le CNAS.

Monsieur le Maire propose de nommer ;

-Délégué des élus : Morgane Faure

-Déléguée des agents : Anne-Marie Le Manach

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 16 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS

-DESIGNE

-Délégué des élus : Morgane Faure

-Déléguée des agents : Anne-Marie Le Manach

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 022-212202261-20260423-260423_04-DE

-AUTORISE Monsieur Le Maire à engager et à signer toutes les démarches relatives à ce dossier

Fait et délibéré à PLOUMILLIAU, les jour, mois et an susdits

Le Maire de PLOUMILLIAU	La secrétaire de Séance
M. Yann KERGOAT	Mme Hélène BASSET